

Les municipales :



Quels enjeux ?

Quels changements pour les prochaines élections ?

En vue des prochaines élections municipales, programmées aux 23 et 30 mars 2014, le CMR (Chrétiens dans le Monde Rural) a organisé une réflexion sur l'engagement politique et la participation citoyenne. Comment aujourd'hui, les chrétiens s'impliquent-ils dans les projets de développement de leur territoire rural ? Comment s'engagent-ils pour défendre le bien commun et construire un « vivre ensemble » ?

Quelques constats issus de nos échanges :

- ✓ Le fait d'être appelé pour rejoindre une liste électorale est une reconnaissance, une opportunité à participer à des projets locaux.
- ✓ Les personnes non natives du village sont moins sollicitées.
- ✓ Il est souvent difficile de rajeunir les listes.
- ✓ Les compétences des communes sont vastes. Dans certaines d'entre elles, la répartition du travail en commissions contribue à un bon fonctionnement. Dans d'autres, un manque de délégation entraine certaines frustrations.
- ✓ L'intercommunalité : ce n'est pas trop loin, mais pas assez proche.
- ✓ Les "municipales" sont le premier échelon de la politique – mais combien important, à cause de la proximité entre les élus et les habitants.
- ✓ Pour revaloriser l'image de la politique, il est important d'éduquer les personnes (dès l'enfance) à la citoyenneté et à l'intérêt collectif.

Pour une réflexion personnelle ou en équipe :

- En quoi je me sens concerné par le développement de mon territoire ?
- Ai-je déjà participé à un projet local en tant que citoyen ?
  Si oui, est-ce que ce fut pour moi une expérience positive ou au contraire difficile ? Pourquoi ?
- Quelles conditions seraient nécessaires pour faciliter la participation citoyenne au niveau local ?

Et que dit l'Eglise à propos de la politique et de l'engagement politique des chrétiens ?

Choisissez l'un des deux textes ci-dessous.

Nature et fin de la communauté politique,

Extrait de Gaudium et Spes § 74 - Concile Vatican II
(consultable sur http://paroisse.stgauzelin.free.fr/actu/gaudium-spes-1965.pdf)

« Individus, familles, groupements divers, tous ceux qui constituent la communauté civile, ont conscience de leur impuissance à réaliser seuls une vie pleinement humaine et perçoivent la nécessité d'une communauté plus vaste à l'intérieur de laquelle tous conjuguent quotidiennement leurs forces en vue d'une réalisation toujours plus parfaite du bien commun. C'est pourquoi ils forment une communauté politique selon des types institutionnels variés. Celle-ci existe donc pour le bien commun ; elle trouve en lui sa pleine justification et sa signification et c'est de lui qu'elle tire l'origine de son droit propre. Quant au bien commun, il comprend l'ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s'accomplir plus complètement et plus facilement.

Mais les hommes qui se retrouvent dans la communauté politique sont nombreux, différents, et ils peuvent à bon droit incliner vers des opinions diverses. Aussi, pour empêcher que, chacun opinant dans son sens, la communauté politique ne se disloque, une autorité s'impose qui soit capable d'orienter vers le bien commun les énergies de tous, non d'une manière mécanique ou despotique, mais en agissant avant tout comme une force morale qui prend appui sur la liberté et le sens de la responsabilité. »

- Comment le texte justifie-t-il le pluralisme politique des catholiques ?
- Pour vous, toutes les opinions politiques sont-elles compatibles avec la foi en Jésus-Christ ?
- A votre avis, qu'est-ce qui est politiquement inacceptable pour un chrétien ?

Les élections municipales : une chance pour le bien commun,

Extrait de la déclaration du conseil permanent de la Conférence des évêques de France (décembre 2013).

Voir http://www.eglise.catholique.fr/conference-des-eveques-de-france/textes-et-declarations/les-elections-municipales-une-chance-pour-le-bien-commun-17672.html.

« Au nom des évêques de France, nous tenons à rendre hommage aux hommes et aux femmes impliqués dans la vie municipale. Ces élus de la proximité humaine et géographique, très attachés à leurs communes, quelles que soient leurs dimensions, sont parfois engagés depuis de longues années.

Ils savent que, pour chacun d'entre nous, être enraciné en un lieu est une dimension essentielle de la vie personnelle et sociale. Beaucoup ont à cœur d'accueillir au mieux les nouveaux habitants.

Et quand le chômage ou la précarité touchent nos concitoyens, une vie locale harmonieuse favorise la dignité et la recherche d'emploi. Dans les cas de grande solitude, en particulier, la commune est souvent ce premier garant du lien social, avec les services aux personnes âgées, aux personnes fragiles ou en situation de handicap, en développant la vie associative, sportive et culturelle.

C'est pourquoi nous souhaitons encourager fortement toutes les personnes qui projettent en 2014 de donner quelques années au service du bien commun. Qu'elles travaillent à l'échelle de la commune, de la communauté de communes ou d'agglomération, qu'elles représentent la dimension locale dans les diverses structures de la vie départementale ou régionale, toutes seront invitées à participer à leur façon, à la construction d'une société fraternelle.

…

Nous encourageons les candidatures aux élections municipales de 2014 des hommes et des femmes soucieux de tous, notamment dans les nouvelles générations.

Forts de leur humanité, de leur disponibilité, fort aussi, s'ils en sont habités, de leur foi au Christ, ils pourront faire du nouveau, en renversant les mentalités dans le sens de l'amour et de l'Evangile.

Au service du bien commun, ils sauront allier aspirations individuelles, justice sociale, démocratie et paix. Notre pays en vaut la peine. Nous encourageons à mettre en œuvre, au niveau local, une vive attention à toute forme de pauvreté et la conduite d'actions dynamiques et inventives pour le meilleur de la vie ensemble.

Que chacun des citoyens, en allant voter, montre sa volonté de prendre part dans la recherche du bien commun. »

- Comment percevez-vous cette exhortation à l'engagement politique de la part des évêques ?
- Comment valorisent-ils l'engagement citoyen local ?
- Que diriez-vous à quelqu'un qui s'abstient de voter ?

Suite à ces réflexions, quels sont les principaux défis que je perçois pour un « vivre ensemble » sur mon territoire ?

Les élections municipales 2014 … mode d'emploi.

Les informations qui vont suivre nous ont été communiquées par M. Bernard ROCH, secrétaire général au Conseil Général du Bas-Rhin.

Au total, le Bas-Rhin compte 8 347 conseillers municipaux. C'est la taille des communes qui détermine le nombre de conseillers municipaux. Les communes de moins de 100 habitants verront réduire le nombre de leurs conseillers de 9 à 7.

Le mandat des conseillers municipaux est de 6 ans.

Quels sont les changements qui vont affecter les prochaines élections locales programmées les 23 et 30 mars 2014 ? Les changements sont signalés en bleu.

❖ **Dans toutes les communes, du point de vue de l'électeur :**

- obligation d'être inscrit sur la liste électorale
- obligation de présenter une pièce d'identité, quelle que soit la taille de la commune.

❖ **Dans toutes les communes, du point de vue du candidat :**

- nul ne peut devenir conseiller municipal s'il ne s'est pas déclaré candidat. Pour cela, il faut :
  - avoir 18 ans
  - être de nationalité française
  - avoir une attache dans la commune (résidant depuis au moins 6 mois)
  - avoir déposé une déclaration de candidature à la sous préfecture avant le 6 mars pour le 1er tour et avant le 25 mars pour le 2ème tour.

❖ **Pour les communes de moins de 1000 habitants :**

- Les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire à deux tours. Le bulletin de vote se présente sous la forme habituelle. Il est toujours possible de rayer des noms. Le panachage aussi reste possible, mais il est désormais impossible de rajouter des noms de candidats ne figurant sur aucune des listes.

- Formation du conseil municipal :

Les candidats qui ont obtenu individuellement la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour	+	Les candidats qui ont obtenus la majorité absolue ou relative au 2ème tour, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir.

- C'est au sein du conseil municipal que sont élus les conseillers communautaires (représentants à la communauté des communes).

❖ **Les communes de plus de 1000 habitants :**

- Les conseillers municipaux, mais aussi les conseillers communautaires sont élus au scrutin proportionnel. Les représentants à la ComCom sont directement élus par les électeurs.

- Un nouveau bulletin de vote, en format paysage, présente deux colonnes :

Candidats au conseil municipal	Candidats au conseil communautaire
1- Mme 2- M. 3- Mme 4- M. 5- Mme 6- M. . . .	1- Mme 2- M. 3- Mme 4- M.

- Les candidats se présentent par liste bloquée et complète. Pour aucune des deux listes, ni ajout, ni retrait, ni panachage ne sont possibles (-> bulletin nul). Pour être conseiller communautaire, il faut être placé parmi les premiers de la liste des conseillers municipaux.
- Pour assurer la parité obligatoire, candidats et candidates sont présentés dans un ordre alterné sur les listes.
- Formation du conseil municipal : La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges. L'autre moitié des sièges est répartie selon les voix obtenues par chaque liste en % des suffrages exprimés dans la limite du nombre de sièges à pouvoir.

La réforme des élections municipales concerne essentiellement les communes de plus de 1.000 habitants.
Les principaux changements sont :

- ✓ La parité
- ✓ Les listes complètes
- ✓ Les électeurs élisent directement les conseillers communautaires.
- ✓ Ne peut être élu que celui qui fait acte de candidature.

Pour plus de détails sur les élections municipales 2014 :
voir http://www.service-public.fr/actualites/002954.html